



Encaissement de cheque de caution suite a un séjour au ski

Par **jackass92160**, le **22/03/2011** à **10:29**

Bonjour,

ma question concerne un séjour au ski étudiant, nous avons donné un chèque de caution de 200€ a l'hébergeur, malheureusement certain étudiant mal intentionné ont cassé dans les parties communes de la résidence (4 extincteurs, 3 combinés de téléphone France telecom, 1 vitre double vitrage et l'hébergeur nous a imposé une compagnie de gardiennage la nuit pendant 2 jours sous prétexte que nous faisons trop de bruit.)

au moment du séjour il y avait donc 500 étudiants ayant donné une caution de 200€, 2 semaine après être rentré, l'hébergeur a encaissé toute les cautions sans envoyer de facture ni prévenir....

que pouvons faire contre ca et se faire rembourser ?

De plus certaine personne comme moi avez fait des caution a l'ordre de leur bde, et l'hébergeur a quand même réussi a les encaisser, n'es ce pas un encaissement frauduleux ?

j'ai essayer d'arranger cela a l' amiable avec l'hébergeur, mais il fait le mort depuis une semaine donc je ne sais plus trop quoi faire a part porter plainte, mais ou irons nous ?

En espérant que vous puissiez m'aider, je vous en remercie par avance.
bien cordialement, adrien.

jackass92160@yahoo.fr
